



**HAL**  
open science

## Les jeunes athlètes français : clubs et aires d'influence

Geoffrey Lassalle, Robin Recours, Jean Griffet, Christophe Gibout

► **To cite this version:**

Geoffrey Lassalle, Robin Recours, Jean Griffet, Christophe Gibout. Les jeunes athlètes français : clubs et aires d'influence. *Annales de géographie*, 2016, 711 (5), pp.441- 465. 10.3917/ag.711.0441 . hal-01847950

**HAL Id: hal-01847950**

**<https://hal.science/hal-01847950v1>**

Submitted on 16 Mar 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LES JEUNES ATHLÈTES FRANÇAIS : CLUBS ET AIRES D'INFLUENCE

[Geoffrey Lassalle](#), [Robin Recours](#), [Jean Griffet](#), [Christophe Gibout](#)

Armand Colin | « [Annales de géographie](#) »

2016/5 N° 711 | pages 441 à 465

ISSN 0003-4010

ISBN 9782200930233

DOI 10.3917/ag.711.0441

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2016-5-page-441.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

© Armand Colin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Les jeunes athlètes français : clubs et aires d'influence

## *Young French Track and Field Athletes: Sports Clubs and Geographical Areas*

**Geoffrey Lassalle**

Doctorant, Aix-Marseille Université, Institut des Sciences du Mouvement E.-J. Marey (UMR7287)

**Robin Recours**

Maître de conférences, Université de Montpellier, Santésih (EA4614)

**Jean Griffet**

Professeur d'Université, Aix-Marseille Université, Institut des Sciences du Mouvement E.-J. Marey (UMR7287)

**Christophe Gibout**

Professeur d'Université, Université du littoral Côte d'Opale, Territoires, Ville, Environnement et Société (EA4477)

### Résumé

Cet article décrit la répartition de la pratique de l'athlétisme chez les jeunes athlètes licenciés de 13-14 ans qu'on appelle minimes en France (20 095 licenciés en 2014 hors DOM-TOM). Il s'appuie sur les bases de données 2010-2014 de la Fédération Française d'Athlétisme. L'étude des meilleures performances de ces jeunes athlètes sur ces cinq années ( $n = 45\ 678$ ) montre une évolution à la fois qualitative, avec un niveau d'expertise qui s'améliore, et quantitative avec toujours plus de licenciés. La cartographie de la répartition des licenciés va dans le sens défendu par la théorie des lieux centraux ou lieux sportifs (Bale, 1989 ; Augustin, 2007) qui suggère l'organisation d'infrastructures sportives sur tous les territoires, des plus denses aux plus déserts. L'étude met en évidence les configurations spatiales de la pratique de l'athlétisme ainsi que les enjeux politiques, économiques et sportifs des stratégies de fusion des clubs au sein des municipalités et des agglomérations qui les alimentent.

### Abstract

*This article details the distribution of young athletes aged from 13 to 14 years old, and named "Minimes" (20 095 licence holders in 2014), in France. This work is based on the data given by the French Track and Field Federation from 2010 to 2014. The analysis of performances ( $n = 45\ 678$ ) shows qualitative (in terms of expertise) and quantitative (number of licence holders) changes. Mapping of licence holders and sports clubs shows a gradation in sports infrastructures, from the most populated to the less populated regions. This trend is linked to the theory of central places (or sports places). This study also details the spatial configurations of track and field activities, and the political and economic issues of sports-club amalgamations in big cities and conurbations.*

### Mots-clés

athlétisme, lieux centraux, répartition géographique, licenciés, minimes

### Keywords

*track and field, central places, geographical areas, licence holders, minimes*

## 1 Contextualisation et objet scientifique

L'étude des activités de loisir des Français (Mermet, 1985) ou de leurs passions ordinaires (Bromberger, 2002) a longtemps été ignorée par la littérature scientifique car jugée peu importante ou illégitime. Avec l'avènement des *cultural studies*, puis des *leisure studies*, de nombreux auteurs aujourd'hui militent pour la constitution d'un corpus resserré de travaux sur ce que l'on a coutume d'appeler la civilisation des loisirs (Dumazedier, 1962). À l'instar du travail de Borzakian (2007) sur la pratique du jeu d'échecs en France, et en utilisant des concepts utilisés par certains des géographes du sport (*e.g.* Augustin, 2007 ; Bale, 1989 ; Bourdeau, 2003 ; Mao, 2003 ; Ravenel *et al.*, 2002), cet article a pour but de décrire la répartition de la pratique de l'athlétisme chez les jeunes athlètes minimes en France. Ce faisant, son ambition le rattache à la géographie sociale qui accorde un primat à l'explication sociale des faits géographiques, et structure son identité par le dialogue avec les autres sciences sociales (Keerle, 2006). Cet article entend ainsi participer d'une conception structuriste et dynamique du social, considérant les structures spatiales et territoriales comme des contextes qui, parmi d'autres, contraignent l'action sans pour autant la déterminer, autorisant l'analyse conjointe du rôle des structures et des acteurs dans la production de l'espace. Le sport – ici l'athlétisme – devient ainsi un « médiateur territorial » (Keerle, 2006), c'est-à-dire une occasion pour les individus et groupes de se territorialiser, une opportunité pour les organisations sportives de revendiquer un contrôle de l'espace concret, enfin une ressource pour les pouvoirs politiques laquelle favorise l'identification à leurs territoires.

L'athlétisme est un domaine d'activités physiques et motrices réglementé, composé de 23 épreuves regroupées en courses, sauts, lancers, épreuves combinées et marche. Organisé dans un cadre institué (fédération) et rythmé par une logique d'entraînement et de compétition (Parlebas, 1986) même si des pratiques de courses sortent de cette logique (Segalen, 1994), ce sport est souvent présenté comme dirigé vers la performance et individuel ; cependant, un certain nombre d'événements collectifs comme les rencontres interclubs, valorisant l'entraide et l'attention aux sportifs d'un même collectif fédéral, rythment également l'année de l'athlète. Les valeurs associées à ce sport sont donc à la fois individualistes, de performance (Ehrenberg, 1991) et tribales (Maffesoli, 1988). Malheureusement à ce jour peu d'études de longue haleine se sont intéressées à cet univers pourtant populaire et médiatisé (Koné, 2011 ; Segalen, 1994). Encore moins nombreuses sont les études qui se sont penchées spécifiquement sur la population des jeunes, vivier de la pratique et de l'élite de demain.

## 2 Sport analogique contre sport digital

Un grand nombre de sociologues et de géographes, pour parler du sport, se rangent derrière la définition donnée par Parlebas (1986) : ensemble de situations

motrices codifiées de façon compétitive et institutionnalisée. Au regard de cette définition, les activités sportives sont censées répondre à quatre critères. Premier critère : le sport est une situation motrice, c'est-à-dire une situation dans laquelle la motricité est pertinente. Le jeu d'échecs, à ce titre, ne peut être considéré comme un sport. La motricité doit être déterminante pour l'action. Deuxième critère : le sport est une situation régie par un ensemble de règles et de règlements. Troisième critère : pour qu'il y ait sport, il faut qu'il y ait compétition. Une compétition nécessite des concurrents, un système de classement, et la reconnaissance d'un gagnant et donc de perdants. Quatrième critère : le sport est institutionnalisé. Le sport n'est pas une activité physique quelconque, exercée « sauvagement » en dehors de tout cadre. Cela signifie que les activités sportives sont organisées par des fédérations nationales, internationales, des organismes de formation, la distribution des diplômes, l'encadrement. Pour Parlebas (1986) si l'un de ces quatre critères manque, on ne peut pas véritablement parler d'activité sportive.

Pourtant, à partir des années 1970, un ensemble de pratiques nouvelles remettant en question ces quatre critères ont vu le jour. Il s'agit des pratiques dites californiennes ou « de glisse », activités de pleine nature ou activités urbaines, pratiques dites également « fun » et s'opposant aux sports de compétitions traditionnels (Augustin, 1999). Les chercheurs, avides de faits sociaux nouveaux à analyser – et plus encore s'ils deviennent des figures ordinaires des sociétés occidentales contemporaines (Pedrazzini, 2001) –, se sont vite engouffrés dans l'exploration de ces nouvelles activités, d'abord en les décrivant en tant que contre-cultures – *i. e.* en opposition aux valeurs de la société dominante (Harouel, 1994) –, puis en tant que sous-cultures – sans opposition systématique aux valeurs de la société dominante (Crosset et Beal, 1997). Ces nouvelles formes de pratiques/loisirs sportifs d'abord cantonnées dans les espaces naturels se sont vite invitées dans les espaces publics et se sont mises à utiliser et à détourner le mobilier urbain (Calogirou, et Touché, 2000 ; L'aoustet et Griffet, 2001 ; Pégard, 1998). À côté de ces recherches, l'analyse des activités sportives traditionnelles s'est majoritairement inscrite dans une analyse critique : bourdieusienne, marxiste ou freudo-marxiste (Collinet, 2002 ; Corneloup, 2002). Les sports traditionnels comme l'athlétisme ou la gymnastique sont alors parfois décrits comme un vestige de la société capitaliste (Brohm, 1976 ; Baudry, 1992), fabrique d'une standardisation sociale et d'une disciplinarisation des corps (Foucault, 1976).

Loret (1995), dans une tentative de synthèse souvent critiquée (Laurent et Rinaudo, 2004 ; Gibout, 2012), distingue deux cultures sportives : la « culture analogique » et la « culture digitale ». L'univers sportif serait donc scindé en deux mondes/entités différentes. La première entité est inscrite dans une « culture digitale » se composant d'activités se déroulant dans des infrastructures, normées et standardisés qui permettent d'établir des distinctions hiérarchiques entre les compétiteurs (athlétisme ou gymnastique). La seconde entité, celle des pratiques dites *funs* occupe les espaces urbains ou les espaces naturels, sans respecter une réglementation institutionnalisée, ce qui rend difficile l'évaluation objectivée des performances entre les pratiquants qui utilisent selon leurs envies des espaces

mouvants et fluctuants (skateboard, parkour). À titre d'exemple, nous pouvons citer les travaux de Lacroix et Bessy (1994) sur la pratique du surf, ou plus récemment ceux de Riffaud, Gibout, Recours (2016) sur l'analyse socio-spatiale des skateparks.

Au vu de ces nouvelles formes de pratiques, Mounet (2000) montre une réaction des fédérations en deux phases. La première est celle du rejet de ces nouvelles pratiques qu'elles jugent « trop faciles, trop ludiques et insuffisamment éducatives ». Ces pratiques « fun » ou « auto-organisées » (Chantelat *et al.*, 1998 ; Merle, 2010) dérangent le mouvement associatif fédéral. Néanmoins, la seconde phase, celle de l'absorption, correspond généralement à la volonté des fédérations d'ingérer ces nouvelles pratiques parce qu'elles génèrent beaucoup de pratiquants. Les fédérations voient là de nouveaux licenciés et de nouvelles subventions. À titre d'exemple, nous pouvons citer le rafting et la nage en eau vive, absorbés par la fédération de canoë-kayak, le monoski et le surf des neiges absorbés par la fédération de ski, le canyoning absorbé par la fédération de spéléologie, ou encore récemment le kite surf absorbé par la fédération de vol libre (Suchet, 2011).

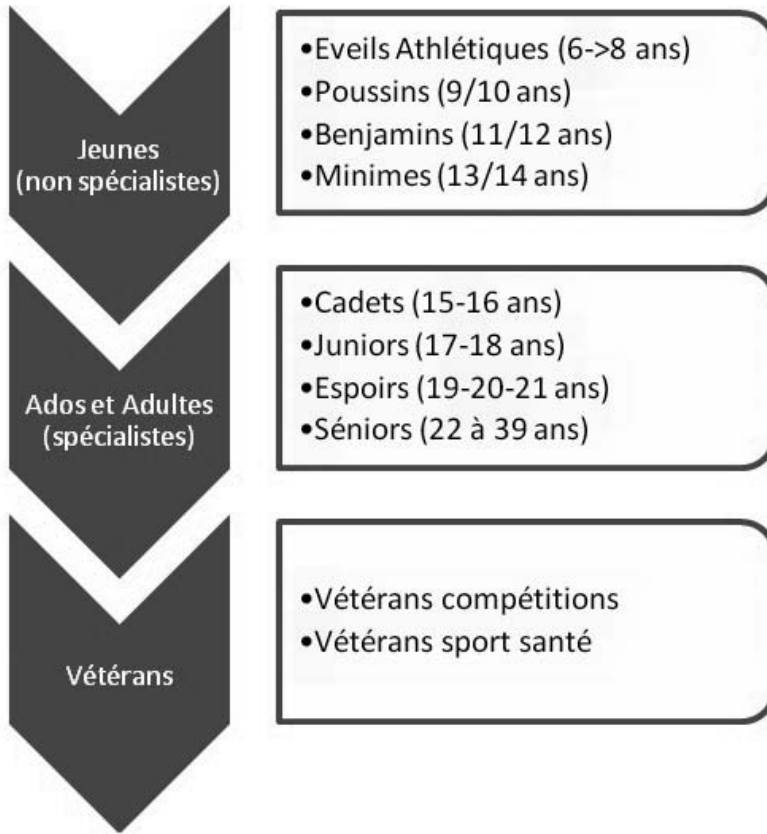
L'athlétisme est touché par le même phénomène. Après une période de rejet dans les années 1970 et des dissensions entre courses sur piste et courses hors stade ayant amené des promoteurs privés à organiser des compétitions en dehors du cadre de la fédération (Segalen, 1994), la Fédération Française d'Athlétisme s'est très récemment mise à adopter une politique d'absorption des pratiques satellites. En 2008 elle avait absorbé la discipline de pleine nature appelée « trail » en créant le Trail Tour National (pour être classé, il faut participer à au moins un trail du circuit qui en comptait huit en 2008 contre 13 aujourd'hui). Cette activité qui avait connu des débuts difficiles avec seulement 223 participants, s'est très vite développée avec près de 3 000 participants en 2014. Dans le même esprit, en septembre 2014, la Fédération Française d'Athlétisme a intégré la marche nordique avec pour ambition de faire aussi bien que pour le trail.

### 3 Les catégories en athlétisme

Afin de comprendre l'intérêt d'étudier le public spécifique des athlètes dits « minimes », une présentation des différentes catégories de l'athlétisme doit être faite. L'athlétisme peut être pratiqué à tout âge à partir de 6 ans. La Fédération Française d'Athlétisme a mis en place neuf catégories : 1) les éveils athlétiques, 2) poussins, 3) benjamins, 4) minimes, 5) cadets, 6) juniors, 7) espoirs, 8) séniors, 9) vétérans.

Ces neuf catégories peuvent être organisées en trois blocs (figure 1) : le bloc des athlètes jeunes (non spécialistes), le bloc des athlètes adolescents et adultes (spécialistes) et le bloc des athlètes vétérans (spécialistes et sport santé).

Benjamins. Les enfants de 11 à 12 ans ont un niveau de motricité élevé qui leur permet de s'investir dans les différentes spécialités athlétiques. Il leur est imposé de



**Fig. 1** Catégories et sous-catégories de l'athlétisme en fonction de l'âge des pratiquants  
*Categories and subcategories of athletics according to age of participants*

pratiquer une course, un saut et un lancer (triathlon libre). Ceux dont la croissance physique et la maturité émotionnelle sont plus avancées ont de meilleurs résultats. Les objectifs principaux de cette catégorie sont le développement le plus large possible des qualités de l'enfant afin qu'il soit adaptable à toute situation. Cela lui permettra sur le long terme de faire un choix parmi les activités qui lui plairont. Dans cette catégorie, le travail en groupe est privilégié avec des séances de plus en plus techniques. Aucune spécialisation n'est faite même si un enfant semble avoir des prédispositions dans un groupe athlétique car une fois la phase pubère passée, l'aspect physique change (Carrier, 1992).

**Minimes.** Les adolescents de 13 à 14 ans sont dans une période de grands changements physiques qui modifient la coordination et les prises d'informations. On note aussi des changements structurels. On passe alors d'un entraînement plutôt ludique à une préparation physique et technique plus compétitive. Les objectifs principaux de cette catégorie sont la pratique de l'athlétisme sous toutes

ses formes pour développer toutes les qualités physiques des athlètes afin de consolider les points forts et travailler les points faibles des athlètes. Cela leur permet de développer au maximum toutes leurs capacités. Jacques Piasenta, regardé comme l'un des plus grands entraîneurs français (ayant eu le plus de médaillés internationaux parmi les personnes qu'il a entraînés) considère cette catégorie comme étant l'âge d'or de l'athlétisme, car elle constitue une période charnière où se pose la question de la spécialisation future (Piasenta, 1988). C'est durant cette période que les entraîneurs peuvent observer les qualités et les goûts plus ou moins prononcés des jeunes athlètes, et ainsi les diriger vers un groupe de spécialité athlétique (sauts, courses, lancers, épreuves combinées).

Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors. À partir de 15 ans, les athlètes choisissent une orientation spécifique. À partir de cet âge, l'essentiel est que les jeunes poursuivent leur aventure athlétique pour commencer à atteindre leur meilleur niveau. Bien que la pratique de loisir reste possible, ces catégories sont toutefois les plus compétitives et touchent majoritairement un public qui désire pratiquer l'athlétisme en compétition. Les athlètes y sont préparés selon des calendriers dédiés et dans la recherche continue du dépassement de soi et de la performance. Les pratiquants bénéficient d'un suivi personnalisé et adapté à chacun afin de leur permettre d'atteindre les meilleurs résultats.

Vétérans. Cette catégorie démarre à 40 ans en France et à 35 ans à l'international. L'athlétisme étant une pratique orientée vers le dépassement de soi quel que soit l'âge, on assiste depuis quelques années à une modification de cette catégorie avec deux formes de dépassement de soi. La première forme, originelle, est celle du dépassement de soi par la compétition qui touche principalement les athlètes confirmés, recherchant la progression et la confrontation. La seconde, influencée par l'approche hygiéniste et médicale, est celle du dépassement de soi pour des raisons de « sport santé ». Actuellement, la plupart des professionnels de la santé invitent leurs patients à reprendre ou à commencer une activité physique. Dans les prescriptions des médecins, on retrouve la marche, la course à pied et le renfort musculaire. Ces trois activités font partie de cette forme de pratique athlétique associant l'engagement corporel à l'état sanitaire et psychologique des populations les plus âgées (Hamer *et al.*, 2014 ; Vieille Marchiset et Aceti, 2014), appelée « sport santé » par la Fédération française d'athlétisme.

## 4 Objectif de l'étude

Dans cette étude nous nous intéresserons uniquement à la catégorie des minimes pour plusieurs raisons. Premièrement, il s'agit d'une catégorie charnière. En effet c'est la dernière catégorie dans laquelle l'on pratique encore toutes les disciplines de l'athlétisme. À la fin de celle-ci, l'athlète choisira une première spécialisation dans une famille athlétique : sauts, courses, lancers, épreuve(s) combinée(s). Deuxièmement, la catégorie 13-14 ans est considérée comme stratégique dans la spécialisation disciplinaire et dans la détection de jeunes talents (Piasenta, 1988).

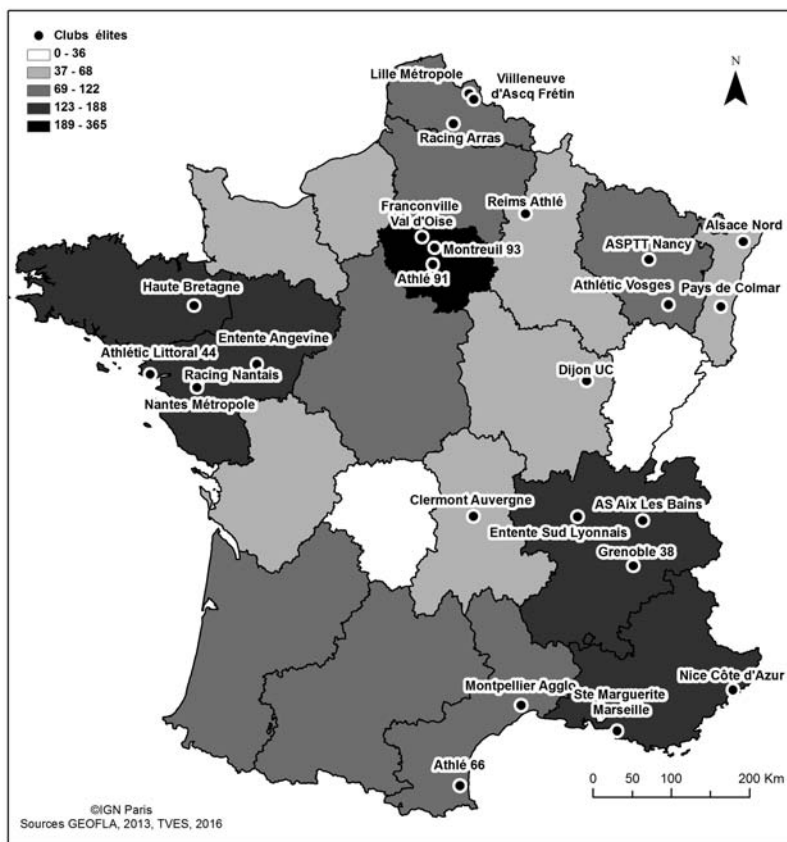


À l'exception de quelques athlètes comme Christophe Lemaitre (recordman de France sur 100 m, premier tricolore à courir en moins de 10 secondes l'épreuve reine de l'athlétisme), qui sont venus tard à la pratique de l'athlétisme, les meilleurs athlètes français sont passés par cette catégorie. Ils y ont appris leurs premières bases techniques et la rigueur à l'entraînement. Les minimes sont donc généralement considérés comme le vivier de l'athlétisme français, tout en étant une catégorie sensible que la fédération a intérêt à bien connaître si elle veut fidéliser ses pratiquants.

## 5 Une recherche documentaire à partir des bases de données de la FFA

Les clubs français en athlétisme peuvent être distingués en clubs classiques et clubs élites. Un club est considéré club élite au regard de deux classements : le classement aux points (calculé sur les meilleures performances des athlètes, mais également sur le nombre et la qualité des diplômés de l'équipe encadrante) et le classement interclubs (confrontation des clubs entre eux, sur la piste, deux fois par an, au mois de mai). Dans ce travail de recherche nous avons choisi de nous baser uniquement sur le classement aux points, publié par la Fédération Française d'Athlétisme et mis à jour toutes les semaines (tous les lundis). Ce choix a été dicté par le fait que nous nous intéressons principalement aux athlètes les plus jeunes de l'athlétisme, classés les uns par rapport aux autres grâce à un système de points fondé sur des « tables de cotation ». En effet, ceux-ci ne concourent pas dans les épreuves interclubs. Il existe donc 25 clubs élites, les 25 meilleurs clubs français (tous ayant des scores supérieurs à 6 000 points et inégalement répartis sur le territoire), sur 2 189 clubs en 2014, hors DOM-TOM (figure 2).

À l'instar de Collinet (2002), nous considérons que la littérature scientifique française et internationale s'appuie sur trois grands paradigmes – ou approches théoriques – en analyses géographiques du sport : les paradigmes « structurel », « systémique » et « du sensible » (Bale, 1989 ; Corneloup, 2002 ; Bale et Dejonghe, 2008). Nous utiliserons dans le cadre de cette étude uniquement le paradigme « structurel » (Augustin *et al.*, 2008 ; Corneloup, 2002) afin d'expliquer comment s'organise et se structure la pratique de l'athlétisme chez les jeunes en France. Cette approche quantitative courante en géographie sociale (Keerle, 2006) nous semble la plus adaptée pour comprendre, expliquer et analyser la structure géographique de la pratique de l'athlétisme chez les jeunes de 13-14 ans. Nous inscrivons notre recherche dans une perspective d'analyse spatiale et quantitative de la géographie sociale, une analyse du sport qui rend compte des localisations sportives, de leur participation à la construction des territoires (pas seulement sportifs sans doute), d'un effet de lieu qui joue le rôle de contrainte ou d'opportunité pour les multiples acteurs considérés (sportifs et dirigeants, édiles, etc.) (Keerle, 2006). Nous utiliserons principalement des cartes réalisées à partir de nos données sur les cinq dernières années.



**Fig. 2** Répartition des 25 meilleurs clubs français en 2014 et densité des clubs par ligue régionale  
*Distribution of the best 25 French clubs in 2014 and density of clubs by regional league*

Afin de rendre plus compréhensible cette enquête, deux notions doivent être précisées. La première concerne l'évaluation des performances des athlètes. Pour la prise en compte de leurs performances et leur classement dans les bilans de la Fédération Française d'Athlétisme, les minimes doivent réaliser un triathlon. Celui-ci peut être : 1) un « triathlon libre » = 1 course, 1 saut et 1 lancer ; 2) un « triathlon technique » = 1 course et 2 concours ; 3) un « triathlon spécial » = 1 course de demi-fond ou de marche athlétique, 1 concours et 1 épreuve libre. Les organisateurs de compétitions utilisent ensuite une table de cotation pour convertir la performance en points.

La seconde notion concerne le niveau d'expertise des athlètes. Dans la catégorie minime, il existe 17 niveaux différents : du plus bas « Départemental 7 » au plus haut « Inter-régional 1 ». C'est l'addition des points réalisés sur les

trois épreuves du triathlon qui détermine le niveau de l'athlète (Départemental 7 = 20 pts ; Départemental 6 = 25 pts ; Départemental 5 = 30 pts ; Départemental 4 = 35 pts ; Départemental 3 = 40 pts ; Départemental 2 = 45 pts ; Départemental 1 = 50 pts ; Régional 6 = 60 pts ; Régional 5 = 65 pts ; Régional 4 = 70 pts ; Régional 3 = 80 pts ; Régional 2 = 85 pts ; Régional 1 = 90 pts ; Inter-Régional 4 = 95 pts ; Inter-Régional 3 = 100 pts ; Inter-Régional 2 = 110 pts ; Inter-Régional 1 = 115 pts). Un athlète peut marquer un maximum de 135 points.

Les données de cette enquête sont extraites des archives de la Fédération française d'athlétisme. Dans ce cadre, nous ne nous sommes intéressés qu'aux licenciés minimes, en utilisant les bilans de leurs meilleurs triathlons (ici prise en compte de leur meilleure performance annuelle au triathlon) sur la période de 2010 à 2014 (plus de 45 678 performances enregistrées sur 5 ans). Ces extractions nous ont permis de construire une base de données regroupant tous les licenciés minimes, et distinguant leur sexe, leurs résultats et leur répartition géographique. À partir de celle-ci nous envisageons de déterminer le profil athlétique de chaque région. Plusieurs travaux en sociologie et histoire du sport suggèrent des cultures sportives et des appétences disciplinaires différentes selon les aires géographiques nationales et régionales (Haschar-Noé, 2004 ; Stumpp et Jallat, 2013). Cette base de données constitue un centre de calcul (Latour, 1989) à partir duquel peuvent être faites des comparaisons entre sexes, années et régions. Nous avons également reçu de la fédération des textes et documents officiels afin d'analyser et de mieux comprendre les stratégies de conception et de révision des tables de cotation.

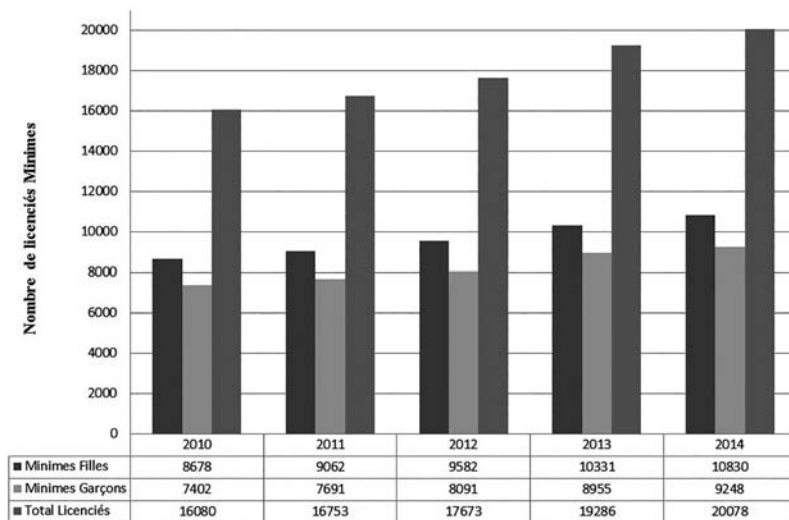
## 6 Progression de la pratique de l'athlétisme depuis 2010

### 6.1 Variation du nombre de licenciés

Le nombre de licenciés diminue avec l'âge jusqu'à la catégorie espoir puis augmente dans les catégories senior et vétéran. Cette augmentation n'est pas uniquement due à un regain d'intérêt à ces âges mais au fait que les catégories senior (16 ans d'amplitude) et vétéran (plus de 50 ans d'amplitude) sont beaucoup plus larges que les catégories précédentes (entre 2 et 3 ans d'amplitude). Sur les neuf catégories que propose la Fédération Française d'Athlétisme, celle des minimes est à la 6<sup>e</sup> place avec seulement 8 % des licenciés. Au regard de ces résultats il semblerait que la Fédération Française d'Athlétisme délaisse les minimes au profit des petites catégories et des catégories senior et vétéran, peut-être plus faciles à aller chercher (à travers notamment l'invention ou la personnalisation de nouvelles activités athlétiques comme la marche nordique, le trail ou l'athlé santé pour les plus âgées). Serait-ce une vue à court terme dans sa recherche de nouveaux marchés d'expansion (Levitt 1960), ou une stratégie défaillante (Pigeassou et Fergusson, 1997) qui amènerait la fédération d'athlétisme à délaisser la catégorie charnière, alors que ses concurrentes nationales et internationales

aspirent à conquérir de nouveaux « territoires sportifs » (pratiques nouvelles et publics non licenciés) et faire fructifier leurs activités (Hautbois, 2014) ?

Ce n'est pas forcément le cas. En effet lorsqu'on observe plus attentivement la catégorie des minimes, on se rend compte que celle-ci a pris de l'importance en cinq ans : le nombre de licenciés (hors DOM-TOM) est passé de 16 080 à 20 095 (figure 3). Cette augmentation est très significative avec 4 015 licenciés supplémentaires (+ 19.93 %).



**Fig. 3** Évolution du nombre de licenciés minimes de 13-14 ans, en France, depuis 2010. On y observe une progression constante du nombre de licenciés aussi bien chez les garçons que chez les filles. La proportion de garçons et de filles pratiquants est stable avec 54 % de filles et 46 % de garçons.

*Trends in the number of Minime licences for 13-14 year olds in France, since 2010. A steady rise is seen in the number of licences, both in boys and girls. The proportion of boys and girls practising athletics is stable at 54 % girls and 46 % boys.*

La FFA comme toutes les fédérations sportives assure son développement en proposant une hiérarchisation nationale ayant des relais régionaux, départementaux et locaux (Callède, 2000) permettant d'encadrer la pratique de l'athlétisme par la mise en place de règlements, l'organisation de la compétition ou encore d'évènements promotionnels à l'image de l'Urban Athlé. Cette opération d'animation, de sensibilisation et de détection dans les zones urbaines sensibles, permet aux jeunes de découvrir, au pied de leur immeuble, sous la forme d'ateliers athlétiques, le sprint, les sauts, les lancers et la course d'endurance.

Les clubs, depuis quelques années, mettent également en place des ateliers en milieu scolaire afin de faire découvrir l'athlétisme au plus grand nombre. Certains

clubs vont encore plus loin en créant des sections sportives scolaires Athlétisme implantées dans les collèges et les lycées. Ces sections permettent au club de fidéliser les athlètes et constituent un tremplin vers les sections sportives de haut niveau.

## 6.2 Évolution du niveau d'expertise des minimes

Le niveau d'expertise des athlètes de 13-14 ans augmente de façon régulière et sur l'ensemble de la période. Le tableau 1 montre l'évolution du niveau d'expertise des athlètes minimes au travers des résultats des cinq dernières années. On y observe une progression globale et tendancielle constante à la fois du nombre moyen de points marqués par les athlètes, du nombre d'athlètes et du nombre de performances dans chacun des niveaux d'expertise (Départemental, Régional, Inter-Régional).

**Tab. 1** Évolution du niveau des athlètes depuis 2010  
*Trends in level of athletes since 2010*

	Moyenne Points	Performances départementales	Performances régionales	Performances inter-régionales
2010	57,44	5 932	5 184	172
2011	57,85	5 762	5 231	190
2012	62,29	6 040	5 930	824
2013	62,98	5 933	6 214	898
2014	62,88	6 456	6 435	966

Il faut noter une grande augmentation du nombre de performances inter-régionales entre 2011 et 2012. Cette augmentation est due au fait que les tables de cotations sont révisées toutes les années olympiques. Ces tables sont construites en *trois zones* : « l'athlétisme du débutant », « l'athlétisme du confirmé » et « l'athlétisme du doué », avec deux points d'inflexion (passage d'une zone à l'autre). Les tables sont graduées de 1 à 45 points.

Les tables utilisées sur l'olympiade du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2011 ont été réalisées avec les performances enregistrées dans le bilan de la Fédération française d'athlétisme (FFA) et les performances des compétitions de l'Union nationale du sport scolaire plus connue sous son acronyme (UNSS). La cote de 1 était égale à la performance réalisée par le dernier athlète pris en compte, soit le nombre d'athlètes figurant au bilan, diminué de 10 %. Cela permettait à la FFA d'éliminer les athlètes qui rendaient service à leur club en pratiquant une épreuve dans laquelle ils sont moins performants. La cote de 20 était égale à la moyenne de toutes les performances enregistrées dans les bilans. La cote de 40 était égale à la moyenne des moyennes de la 5<sup>e</sup> performance de la discipline sur l'olympiade précédente. La cote 45 correspondait au record de France.

En 2012, de grandes modifications ont été réalisées sur la table de cotation. Contrairement à l'olympiade précédente, les tables utilisées sur l'olympiade du

1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2015, sont établies avec 98 % des performances, les 2 % manquantes sont les performances basses qui ont été enlevées. Pour cette nouvelle table de cotation, les performances UNSS n'ont pas été prises en compte. De plus, les nouvelles tables de cotation ont été réalisées avec seulement deux années de performances FFA contre quatre ans pour les précédentes. La cote de 1 était égale à la moyenne des 10 dernières performances fiables du bilan. La cote de 20 était égale à la moyenne de toutes les performances enregistrées dans les bilans. La cote de 45 était égale à la moyenne des moyennes des 3<sup>es</sup>, 4<sup>es</sup> et 5<sup>es</sup> performances de la discipline sur les deux dernières années.

## 7 Tentative d'application de la théorie des lieux centraux en athlétisme

### 7.1 Répartition spatiale des clubs d'athlétisme

Placée dans la problématique de la concurrence des autres sports ou activités de loisirs pour les jeunes, la répartition géographique des clubs d'athlétisme montre l'accessibilité théorique à cette pratique, du moins une répartition relativement homogène sur l'ensemble du territoire national, même si une incidence du fait urbain doit être notée. Sur les 36 658 communes en France, il existe 2 189 clubs d'athlétisme (nombre de clubs affiliés à la Fédération française d'athlétisme en 2014 hors DOM-TOM). On retrouve les plus fortes concentrations de clubs dans les régions où figurent de grandes agglomérations urbaines. La concentration des biens/services et des fortes densités de population favorisant la diversité de l'offre (Augustin, Bourdeau et Ravenel, 2008). À l'opposé, les zones moins denses allant du Limousin jusqu'en Champagne-Ardenne, et la Corse, possèdent peu de clubs soit 258 clubs pour six régions. Ces espaces sont peu peuplés mais connaissent, comparativement, une faible concurrence en termes de loisirs sportifs (Prévitali, 2011 ; Renahy, 2005). Ils ont donc un taux de pratique de l'athlétisme chez les jeunes similaire aux autres régions : 2,2 % de la population. Cela s'explique aussi par la facilité et le peu de moyens que demande la mise en place de l'athlétisme sur les territoires les plus reculés. Au-delà des pratiques auto-organisées plus souples sur ce point, cette facilité de mise en place n'est pas commune à tous les sports fédéraux, notamment aux sports collectifs dans lesquels un minimum de joueurs est nécessaire pour pratiquer comme le handball, le rugby ou encore le football (Grosjean, 2006). Dans la mesure également où la spécificité territoriale – rurale ou urbaine – joue bien peu sur les normes des différentes pratiques fédérales (Gibout et Mauny, 2009 ; Renahy, 2001). Pouvant se déployer sur route, dans le stade local ou dans la cour de l'établissement scolaire, l'athlétisme ne nécessite pas non plus au départ, contrairement à d'autres sports, des installations spécifiques indispensables à la pratique, et très coûteuses (tennis, gymnastique, judo). La création d'un stade d'athlétisme est moins coûteuse que celle d'un dojo, d'un gymnase ou encore d'un complexe de terrains de tennis (Acteurs du Sport, 2011). Sachant que les pistes d'athlétisme incluent également un terrain de football

ou rugby, on constate que l'athlétisme est une activité moins coûteuse que les autres. Par exemple, en région PACA (une des plus fournies en athlètes, voir figure 4), il a fallu attendre des années pour que se construise une salle couverte dédiée à l'athlétisme et qu'en découlent des conditions d'accès à la pratique de performance dignes d'une grande région française.

Les adolescents de 13-14 ans expriment une demande du service athlétisme, au sens où ils aspirent à rencontrer une offre de lieux de pratique, une offre de personnels et de structures fédérales pour les y encadrer, une opportunité de sociabilité à l'interne de ces clubs. Ils pratiquent l'athlétisme pour le loisir, pour s'entretenir physiquement, s'insérer dans un tissu social ou encore satisfaire leur esprit de compétition (Recours, Griffet et Souville, 2002). Au sein des services offrant du temps libre (Dumazedier, 1988 ; Pronovost, 2015), l'athlétisme comme les autres sports répond donc aux attentes des adolescents. Lorsque ce n'est plus le cas (si, par exemple, les adolescents se retrouvent trop éloignés des structures sportives), ces derniers peuvent changer de club ou s'orienter vers une nouvelle activité. Cependant, au fur et à mesure que l'on descend dans la hiérarchie urbaine, la probabilité que des sports concurrents soient présents baisse significativement, dans la mesure où les sociabilités sportives rurales suggèrent un réseau de clubs beaucoup moins fourni que dans les villes et, plus encore, que dans les grandes métropoles (Dupuy *et al.*, 2001 ; Prévitali, 2011 ; Renahy, 2005). Par ailleurs, il convient de mentionner, à l'instar de ce qui se rencontre aussi dans d'autres pratiques sportives (Gibout et Mauny, 2009 ; Rehany, 2001), que la discrimination selon le niveau de performance des sportifs est beaucoup plus présente en milieu urbain qu'en milieu plus rural. Ainsi, les clubs sportifs ruraux recrutent davantage sur un mode de proximité spatiale alors que, dans les clubs des villes et métropoles, le recrutement discrimine davantage selon la réputation du club (qualité de l'encadrement sportif et du quartier de résidence) et les performances sportives des athlètes, fussent-ils jeunes. La figure 2 présentant les 25 plus grands clubs français en termes de résultats suggère largement cet état de faits, dans la mesure où la quasi-totalité s'inscrivent dans des zones d'habitat dense, et souvent dans les plus grandes agglomérations des régions enquêtées.

Par ailleurs, il convient également de porter un regard sur les effets de centralité, non plus en interne des clubs et en lien direct avec les populations sportives, mais en externe en lien avec les réseaux sportifs fédéraux. Concernant ce changement scalaire, il faut ici souligner un rôle majeur des clubs sportifs dans les reconfigurations en termes d'identification territoriale. De façon générale, le territoire apparaît ainsi « à la fois comme l'expression géographique des structures qui conditionnent l'action et comme la forme géographique qui résulte de celle-ci. Dans cette conception, la territorialité de l'acteur représente la manière dont celui-ci sauvegarde ou développe un ou des espaces d'action au sein de la totalité sociale et de ses diverses expressions territoriales » (Keerle, 2006).

Plus encore dans les mondes ruraux, cette socialisation sportive locale est fondée sur la proximité et l'identification communautaire (Augustin et Garrigou, 1985 ; Prévitali, 2011 ; Renahy, 2005). Elle permet aussi la mise en place

d'intercommunalités sportives dans les zones les plus reculées où les populations sont moins denses. C'est-à-dire la mise en commun de ressources humaines, de moyens financiers et matériels (stades, matériel d'entraînement et/ou de compétition, etc.) pour les clubs – souvent à des échelles cantonales en zones rurales –, afin de faciliter l'apparition ou le maintien de créneaux de pratique dans ces zones. L'intercommunalité peut donc permettre d'offrir aux adolescents une pratique de l'athlétisme même dans les petites communes et de préserver les activités de loisirs dans celles-ci. De ce point de vue, le club sportif peut jouer un rôle de centralité en ce qu'il autorise un maillage associatif du territoire – singulièrement rural – et en ce qu'ainsi ce lieu offre, tant aux pratiquants qu'à leur famille et aux quelques spectateurs, des opportunités de rassemblement, de partage et d'échange, d'identification à un territoire, une tunique et/ou un emblème.

## **7.2 Répartition spatiale des pratiquants minimes de l'athlétisme**

La figure 4 représente la densité d'adolescents âgés de 13-14 ans par région (chiffrée dans la légende) et la répartition des licenciés minimes par région (chiffrée sur la carte). Nos données nous permettent d'identifier spatialement les zones de forte et de faible pratique de la discipline, du moins en ce qui concerne cette catégorie de la population. Nous constatons que les régions les plus densément urbanisées concentrent la majeure partie des licenciés. On retrouve logiquement très peu de licenciés dans les régions françaises où l'espace rural est plus présent. Avec plus de 300 000 jeunes âgés de 13-14 ans, la région Ile-de-France enregistre à elle seule plus de 19,0 % de licenciés de la catégorie minimes.

Des raisons assez similaires sont à prendre en compte pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la région Rhône-Alpes, qui concentrent de grandes métropoles et des clubs de l'élite nationale. Ces deux régions ont beaucoup de jeunes âgés de 13-14 ans (108 241 en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 148 596 en Rhône-Alpes). Ces régions bénéficient également de grands clubs faisant partie du top 25 des clubs français depuis plusieurs années. En 2014, la région Rhône-Alpes possédait le 1<sup>er</sup> et le 20<sup>e</sup> club français et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur le 15<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>. En plus des clubs, les athlètes de ces régions ont ramené 10 des 23 médailles françaises lors des championnats d'Europe de Zürich en 2014. Ceci confirmant, au sein de certaines de ces structures fédératives implantées dans des grandes villes, la logique de recrutement de jeunes athlètes sur la base de la performance et/ou de l'excellence sportive (relative) plutôt que sur celle de la proximité géographique. Nous pouvons alors lire ici une logique sportive multi-scalaire (Augustin, 2007 ; Corneloup, 2002) où cohabitent une trame serrée (parfois à l'échelle du quartier ou de la commune) de « petits clubs » en charge de l'animation sportive locale et un dispositif plus lâche de « grands clubs » (plutôt à l'échelle de l'agglomération, voire du département ou de la région) aux motivations davantage axées sur la compétition et l'excellence sportive et qui organise les aires de recrutement des athlètes en fonction de ces objectifs sportifs



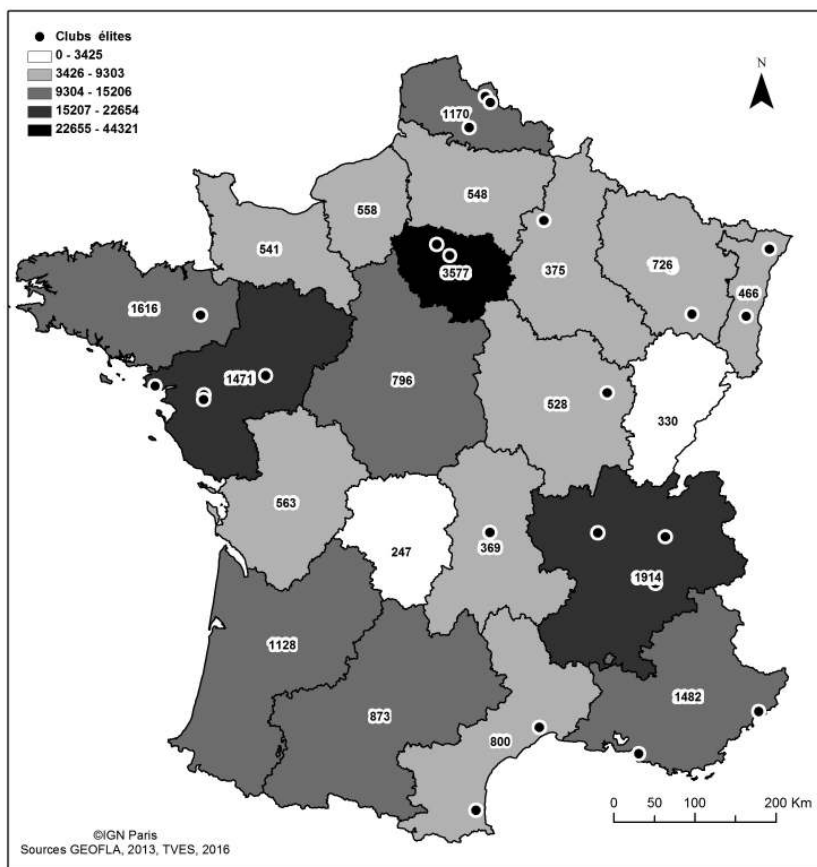
divergents. Il y a donc une articulation entre des finalités sportives différentes qui construisent des stratégies d'acteurs (dirigeants sportifs, élus locaux, pratiquants et leurs familles...) hétérogènes, lesquelles aboutissent à un maillage complexe du territoire régional, voire national. En fonction des finalités des acteurs, les centres de gravité des pratiques évoluent sur des échelles de gradients multiples entre deux pôles majeurs : ici un club attire par sa proximité spatiale et sa capacité à cultiver des réseaux de sociabilité ; là un autre club séduit par la qualité de ses équipements, la réputation de professionnalité de son personnel d'encadrement et/ou le niveau de ses résultats sportifs.

Si les arguments démographiques et de performances ne sont pas vraiment valables pour la région Aquitaine, il s'agit plutôt d'un argument médiatique qui touche cette région avec l'organisation depuis près de 40 ans du DécaStar, un meeting international d'épreuves combinées, créé en 1976 à Talence. En 1998, il devient la dernière étape du challenge mondial d'épreuves combinées. À son issue, le classement mondial des huit meilleurs décathloniens et meilleures heptathloniennes de la saison est établi. Le DécaStar accueille tous les ans les meilleurs athlètes mondiaux d'épreuves combinées. Cependant, sous l'égide de la Ligue d'Aquitaine d'Athlétisme, il donne la possibilité aux jeunes athlètes de se produire devant un public. On peut donc y voir également une promotion de l'athlétisme chez les jeunes, entre autres éléments au prisme d'une curiosité pour les sportifs de haut niveau (Recours *et al.* 2004). Derrière la portée de surcharge sémantique propre à un événement sportif rare car annuel et médiatisé à échelle internationale, il faut enfin comprendre l'effet de halo et la forme d'attraction fascinateur ou curieuse que l'athlétisme peut générer chez de jeunes personnes en recherche de repères et de modèles, phénomène d'attraction et de répulsion qui fonde le « double sens du spectacle sportif » (Griffet et Recours, 2004).

Ainsi la répartition de pratique de l'athlétisme chez les minimes en France se fait sur l'ensemble du territoire, même si des inégalités existent en raison de variables culturelles historiques et/ou de la concurrence d'autres sports, à la fois au niveau local et au niveau régional (Augustin et Garrigou, 1985 ; Clément *et al.*, 1994), mais aussi au motif de stratégies différentes des opérateurs sportifs fédéraux (clubs), des édiles et des familles des jeunes sportifs.

### **7.3 Théorie des lieux centraux ou théorie des « lieux sportifs »**

La théorie des lieux centraux de Christaller (1933) considère la ville comme une place centrale dont le rôle est de fournir des biens et des services à l'espace environnant. Pour le secteur sportif, Bale (1989) parle de théorie des « lieux sportifs ». Cette théorie explique la présence d'un club sportif en fonction de la hiérarchie urbaine : globalement plus le niveau urbain s'élève, plus nombreux et meilleurs sont les clubs. Ainsi, il y aurait une corrélation entre, d'une part, la taille de la commune d'accueil et, d'autre part, les finalités des clubs sportifs (attendus d'excellence, convivialité, lien social, représentation d'un territoire, etc.) ainsi que, conséquemment, leur aire de recrutement d'athlètes.



**Fig. 4** Répartition des minimes par ligues au regard du nombre total de licenciés

*Distribution of Minimes according to leagues compared with total number of licensees*

Certains objectent, toutefois, que certaines villes, agglomérations ou métropoles incitent leurs clubs sportifs à se regrouper en une seule entité pour des raisons financières, organisationnelles ou d'image, ce qui irait à l'encontre du propos précédent. Il convient ici d'être plus mesuré. En effet, à l'image de ce que nous avons rencontré à Marseille, Reims, Lille ou Boulogne/mer, ces regroupements – souvent encouragés par un pouvoir public local soucieux d'éviter la dispersion de ses deniers – visent d'abord une représentation accrue de la collectivité à l'échelle des compétitions nationales ou internationales (effet attendu de médiatisation imputable à la mention récurrente de l'origine géographique des athlètes participants et médaillés) mais ils ne peuvent faire fi des identités et fiertés infra-locales (quartiers, communes périphériques, etc.). Et, souvent, en dépit de rapprochements dans une entité plus vaste qui fait sens vis-à-vis de l'extérieur,

subsistent, vis-à-vis de l'intérieur de la collectivité, des lieux déconcentrés dédiés aux pratiques sportives de proximité, propices à la détection de jeunes talents, au loisir et à des désirs de sociabilité, voire d'entre-soi, à l'intérieur d'un quartier ou d'une commune périphérique (Vieille Marchiset et Coignet, 2015). Le tout confirmant les rapports ambivalents que les clubs peuvent entretenir vis-à-vis des territoires dans lesquels ils s'inscrivent, et pointant notamment la nécessité de prendre en compte simultanément différentes échelles d'inscription territoriale, car chacune n'apporte pas les mêmes opportunités et contraintes pour l'action sportive, en particulier celle en direction des plus jeunes.

Comme dans la théorie des lieux centraux, la théorie des lieux sportifs se compose de trois points. Premièrement, le lieu sportif fournit les éléments sportifs à un « arrière-pays » environnant et la théorie est le démonstratif de la mise en place d'infrastructures sportives sur tous les territoires, des plus denses aux plus déserts selon un schème de cohérence donné combinant, d'une part, logique multiscalaire de maillage territorial et, d'autre part, ambitions sportives et zones de recrutement d'athlètes. Ces lieux se construisent selon une logique de zones de marchés : les plus grandes zones, les plus denses en termes de population, accueillent généralement des équipes sportives de haut niveau et possèdent les plus grands équipements sportifs. Elles sont les moins nombreuses et sont largement espacées, suggérant une assise régionale, voire nationale. Deuxièmement, dans les zones les plus reculées où les populations sont plus ou moins denses, les infrastructures sportives sont moins importantes en taille et le recrutement est plus local, suggérant une influence plus réduite de ces clubs de proximité. Troisièmement, il apparaît que, de l'extérieur, l'organisation des lieux sportifs respecte une logique d'aménagement du territoire très précise dans la disposition des équipements et des services sportifs (Augustin, 2007 ; Bale, 1989). D'abord pour les sportifs qui souhaitent rationaliser leurs déplacements pour pratiquer un sport ou assister en tribune à un spectacle sportif, celui engagé par leur progéniture, leur famille ou leurs ami(e)s au sein de structures sportives de proximité, celui contracté par des « champions » au cœur d'enceintes plus vastes mais souvent plus éloignées. Ensuite, pour que les organisateurs de manifestations et de spectacles sportifs puissent optimiser la rentabilité de l'événement en engageant une taille d'équipement en rapport au nombre et à l'origine sociale du public attendu.

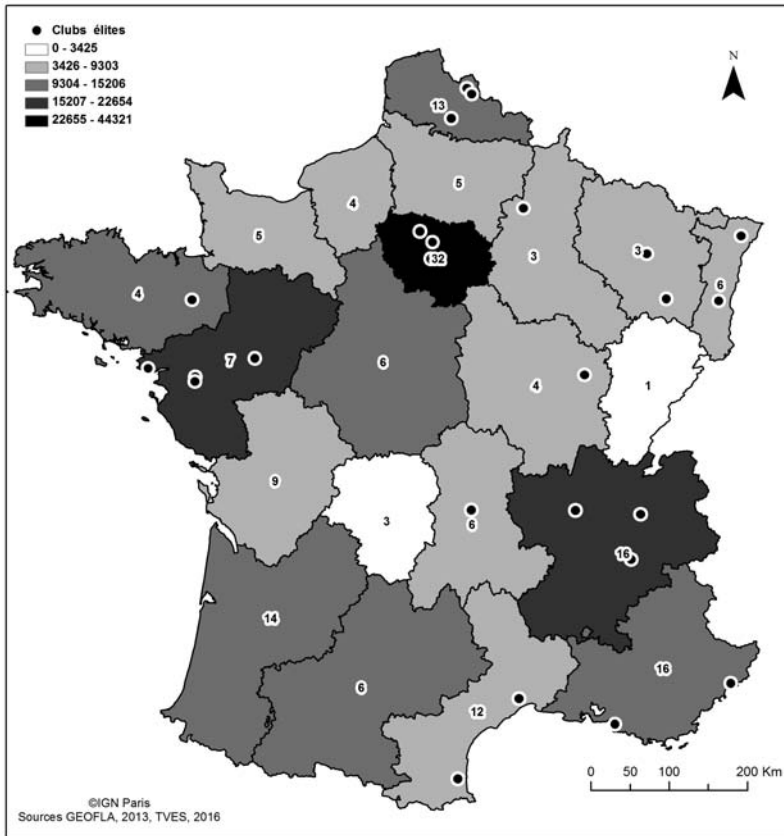
Le système des lieux sportifs s'organise en trois échelons (Bale Augustin, 2007 ; Bale, 1989 ; Corneloup, 2002) : l'échelon le plus vaste organise des équipes et des équipements de plus haut niveau pouvant attirer un large public. L'échelon moyen connaît des infrastructures et des équipes de niveau intermédiaire, en résonance avec la zone d'achalandage des spectacles sportifs de niveau départemental ou régional et avec la zone de recrutement des athlètes par ces clubs. Enfin, l'échelon le plus petit envisage des équipements de proximité pour des équipes locales, des pratiques plus ludiques que réellement compétitives, des réseaux de sociabilité proche singuliers au quartier en zones urbaines (Vieille Marchiset et Coignet, 2015) et à la commune en zones rurales (Prévitali, 2011 ; Renahy, 2005). Ce référentiel d'organisation est utilisé par plusieurs fédérations sportives françaises

et suggéré comme modèle possible dans les formations professionnelles des élus et agents des collectivités locales en charge des sports quant à la définition de la logique d'implantation des équipements sportifs, à l'image des pistes d'athlétisme dans le cas d'étude présent. Les pistes d'athlétisme classées Inter-régionales et plus par la FFA, c'est-à-dire possédant au minimum des pistes en tartan (matière synthétique) de 400 m, huit couloirs, trois zones de sauts et lancers mais aussi des tribunes d'un minimum de 300 places ne se rencontrent qu'à l'échelle la plus vaste, celle des équipements structurants régionaux ou nationaux. Elles peuvent accueillir en fonction de leurs classements FFA des compétitions aussi bien départementales qu'internationales. À l'échelle de taille du deuxième niveau, on trouve des pistes en tartan dites de niveau régional ou inférieur, c'est-à-dire des pistes possédant un minimum de six couloirs ayant des zones de sauts et de lancers. Elles ne peuvent accueillir que des compétitions départementales et régionales, suscitant un engouement moindre des participants comme des spectateurs. Enfin, à l'échelle la plus petite on trouve les pistes d'athlétisme en cendrée (terre battue) seulement utilisées pour les entraînements, les pratiques scolaires ou ludiques, et rencontrées dans les lieux les plus éloignés des grandes villes ou dans les quartiers et communes plus périphériques.

Cette organisation se base sur le niveau et la taille des pistes d'athlétisme mais aussi leur capacité à accueillir des spectateurs. Il semble assez cohérent que les plus grandes pistes d'athlétisme soient davantage en mesure d'accueillir de nombreux spectateurs, et qu'elles se trouvent dans les grandes villes où sont plus nombreux ou denses tant les fonctionnalités d'accès (réseaux routiers et transports en commun) que les publics intéressés potentiels. Celles-ci accueillent les clubs les plus titrés et reconnus comme de très bons clubs formateurs, c'est-à-dire des clubs qualifiant tous les ans des minimes pour la finale nationale des pointes d'or (championnats de France, figure 5).

La finale nationale des pointes d'or sur les cinq dernières années hors DOM-TOM a accueilli 306 clubs différents et 752 athlètes. Les 25 meilleurs clubs français ont apporté 19,41 % des athlètes participant à cet événement, soit une moyenne de 5,84 athlètes par club, soit 2,7 fois plus que les 281 autres clubs. Ce résultat pourrait inciter les petits clubs concurrents, au sein d'une même région, à collaborer, voire à fusionner les groupes les plus performants — tout en maintenant des entraînements de proximité à une échelle locale — pour créer un club élite susceptible de faire émerger des jeunes champions. C'est d'ailleurs le cas de clubs qui composent le top 25 comme Montpellier par exemple qui, très récemment est monté dans le classement grâce à la fusion des deux gros clubs de la ville et des petits clubs de la métropole, ou encore, à un moindre niveau, de celui de Boulogne-sur-Mer qui a vu s'opérer le rapprochement de 2 structures initialement concurrentes ainsi que le développement de coopérations à l'échelle intercommunale.

Ces fusions sont parfois très difficiles à accepter pour les clubs qui se font absorber. La première raison est affective, à l'image de la tentative de fusion des clubs de rugby de Biarritz et de Bayonne en juin 2015, les supporters des



**Fig. 5** Carte des jeunes qualifiés aux championnats de France (2014) au regard du nombre total de licenciés par ligue  
*Map of young athletes qualified for French championships (2014) compared with total number of licenses' per league*

deux clubs vivant cette proposition comme une trahison de leur club de cœur, que certains supportent depuis l'enfance. Il existe également des oppositions socioculturelles (clubs « bourgeois » vs clubs « populaires », clubs laïcs vs clubs initiés par une congrégation religieuse, clubs affinitaires vs clubs non affinitaires, clubs « de vallée » vs clubs « de montagne », etc.) comme des conflits personnels ou politiques entre dirigeants, antagonismes souvent très anciens et ancrés dans la mémoire des clubs et des collectivités locales qui les abritent (Clément *et al.*, 1994). Dans ce cas, les différentes entités sont souvent incapables de trouver un terrain d'entente. Les petits clubs peuvent également avoir peur de perdre le côté familial et « humain » de leur organisation en fusionnant avec d'autres clubs (Prévitali, 2011 ; Vieille Marchiset et Coignet, 2015). Toutefois cette peur est souvent caractéristique d'une « irrationalité procédurale [...] au sens où elle

représente une réponse impulsive à des mécanismes affectifs sans une intervention adéquate de la pensée » (Simon, 1982) : dans la pratique, seul le nom du club change véritablement, les entraîneurs et lieux d'entraînement restent les mêmes. Si des échanges de compétences et des collaborations ou synergies existent pour la visée compétitive la plus élevée et la diminution de certains coûts (équipements, matériels, transports, etc.), le quotidien des pratiquants est peu affecté. Mais, on ne peut nier les « effets de lieu » positifs ou négatifs comme effets à valeur comptable peu précise traduisant la part explicative de l'espace dans les faits sociaux enquêtés. Ici, la qualité — perçue subjectivement améliorée ou dégradée — d'un site (d'entraînement ou de siège du nouveau club) ou d'une situation (d'entraînement, de compétition ou de d'échanges sociaux) participe alors d'un accord, d'une résignation ou d'un refus de la fusion entre deux clubs d'athlétisme.

Les entités fusionnées sont considérées alors comme des antennes du club principal, à l'image de l'AS Aix-les-Bains (club de Christophe Lemaitre), 22<sup>e</sup> club français en 2014, composé de trois antennes (Haute Tarentaise Athletic Club, Asa – Belley et Asa – Culoz) ou encore de Montpellier Agglo Athletic Méditerranée, 5<sup>e</sup> club français en 2014. À Montpellier les noms des antennes (appelées également sections locales) restent présents sur les maillots, ce qui permet à chaque entité de conserver son identité propre, et aux habitants des quartiers et communes périphériques de continuer à s'identifier à une part du nouveau club.

Les politiques de fusion ne résolvent pas non plus tous les problèmes. Souvent la fusion est simplement imposée par des logiques économiques externes : les municipalités imposent ces fusions dans une logique de gestion et de suppression des subventions. Le calcul peut se révéler mauvais car ces fusions obligent les clubs à se déplacer beaucoup plus loin pour trouver des clubs auxquels se confronter dans le cadre des compétitions. Moins il y a de clubs dans une zone géographique, plus les déplacements vers les lieux de compétitions sont longs et coûteux pour les clubs et leurs jeunes athlètes, sauf à privilégier des compétitions internes au club, par exemple entre sections, quartiers ou communes comme cela se rencontre parfois.

## Conclusion

À travers l'étude d'une base de données exhaustive des meilleures performances des jeunes athlètes français, ainsi qu'une analyse des documents officiels confiés par la Fédération Française d'Athlétisme, cette enquête montre l'intérêt que peut représenter la géographie d'une activité sportive. En athlétisme, si la catégorie minimale est une des catégories les moins importantes en nombre de licenciés, elle reste une catégorie charnière pour la FFA puisqu'incluant des jeunes athlètes susceptibles de devenir les sportifs de haut niveau de demain.

Les résultats ont également montré des évolutions sur le plan des performances sportives, évolutions à la fois structurelles (révisions des tables de cotation) et

conjoncturelles (amélioration du niveau des jeunes athlètes). Contrairement à une idée reçue, répandue dans le monde du sport, ce n'est pas le nombre de pratiquants d'une région qui impacte directement le niveau sportif des jeunes athlètes de cette région, mais la présence ou non en son sein d'un club élite ainsi que sa capacité à drainer des athlètes prometteurs au sein d'une aire d'influence élargie. Mais cette organisation qui répond aux principes d'une rationalité substantive – tant elle est en mesure d'atteindre les buts donnés à l'intérieur des limites imposées par les conditions et les contraintes données (Simon, 1982) – n'est pas sans effets sur les représentations et les usages des espaces sportifs par ceux qui les fréquentent, ceux qui les organisent, enfin ceux qui s'y intéressent. En réorganisant les hiérarchies entre clubs ou en favorisant les fusions, en organisant différemment les possibilités spatiales de compétition selon des critères renouvelés ou en opérant un *distinguo* entre les clubs selon leurs finalités sociales (i. e. compétition vs sociabilité, rendement en performances numériques vs identité locale, etc.), ces pratiques sociales bouleversent l'ordre des territoires sportifs.

Le modèle théorique des lieux centraux (Christaller, 1933) et sa déclinaison en lieux sportifs (Bale, 1989) ont pu nous permettre de remettre de l'ordre dans la compréhension des enjeux qui sous-tendent ces bouleversements à l'œuvre. Mais, nous pouvons aussi nous interroger quant à son usage normatif et prescriptif, tant par les fédérations que par les collectivités locales. Il y a là une vigilance à avoir pour que soit pris réellement en compte la complexité de ce qui se joue lorsque, au cœur des territoires – du quotidien aux plus vastes –, s'engagent des

démarches en termes de développement de la pratique, d'accès, de construction ou de réhabilitation des installations sportives.

---

Aix-Marseille Université, Institut des Sc. du Mouvement  
E.-J. Marey (UMR7287)  
Bureau 201, UFR des Sciences et Techniques des Activités  
Physiques et Sportives  
700 Avenue du Pic Saint Loup  
34090 Montpellier  
lassalle.geoffrey@orange.fr

---

Université de Montpellier, Santésih (EA4614)  
Bureau 201, UFR des Sciences et Techniques des Activités  
Physiques et Sportives  
700 Avenue du Pic Saint Loup  
34090 Montpellier  
robin.recours@univ-montp1.fr

---

Aix-Marseille Université, Institut des Sc. du Mouvement  
E.-J. Marey (UMR7287)  
Case 901, UFR des Sciences et Techniques des Activités  
Physiques et Sportives  
163 Avenue de Luminy  
13009 Marseille  
jean.griffet@univ-amu.fr

---

Université du littoral Côte d'Opale, Territoires, Ville, Envi-  
ronnement et Société (EA4477)  
ULCO — MRSH  
21 quai de la Citadelle  
59 383 Dunkerque Cedex 1  
christophe.gibout@univ-littoral.fr

## Bibliographie

- Augustin, J.-P. (1999), « Assiste-t-on vraiment à un rejet de la culture sportive traditionnelle ? », *Agora débats/jeunesses*, n° 16, p. 11-20.
- Augustin, J.-P. (2007), *Géographie du sport. Spatialités contemporaines et mondialisation*, Paris, A. Colin, 224 p.
- Augustin, J.-P., Bourdeau, P., Ravenel, L. (2008), *Géographie des sports en France*, Paris, Vuibert, 180 p.
- Augustin, J.-P., Garrigou, A. (1985), *Le rugby démêlé*, Bordeaux, Le Mascaret, 360 p.
- Bale, J. (1989), *Sport Geography*, London, E. et FN. Spon, 268 p.
- Bale J., Dejonghe, T. (2008), « Editorial. Sports Geography : an overview », *Belgeo*, n° 2, p. 157-166.
- Baudry, P. (1992), « La ritualité dans les arts martiaux. », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 39, n° 92, p. 143-161.
- Borzakian, M. (2007), « Une géographie de la pratique des échecs en France. », *Annales de géographie*, n° 655, p. 291-300.



- Bourdeau, P. (2003), *Territoires du hors-quotidien : une géographie culturelle du rapport à l'ailleurs dans les sociétés urbaines contemporaines ; le cas du tourisme sportif de montagne et de nature, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches en géographie*, Grenoble, Université Joseph Fourier, 269 p.
- Brohm, J.-M. (1976), *Critiques du sport*, Paris, Christian Bourgois, 238 p.
- Bromberger, C. (2002), *Passions ordinaires*, Paris, Hachette, 544 p.
- Callède, J.-P. (2000), *Les politiques sportives en France. Éléments de sociologie historique*, Paris, Economica, 190 p.
- Calogirou, C., Touché, M. (2000), « Le skateboard : une pratique urbaine sportive, ludique et de liberté. », *Hommes et Migrations*, n° 1226, p. 33-43.
- Carrier, C. (1992), *L'adolescent champion*, Paris, Presses Universitaires de France, 26 p.
- Chantelat, P., Fodimbi, M., Camy, J. (1998), « Les groupes de jeunes sportifs dans la ville », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 79, p. 41-49.
- Christaller, W. (1933), *Die zentralen Orte in Süddeutschland*. léna, université d'léna.
- Clément, J.-P., Defrance J., Pociello C. (1994), *Sport et Pouvoirs au XXe siècle*, Grenoble, PUG, 204 p.
- Collinet, C. (2002), « Le sport dans la sociologie française », *L'Année sociologique*, vol. 52, no 2, p. 271-295.
- Corneloup, J. (2002), *Les Théories sociologiques de la pratique sportive*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Pratiques corporelles, 248 p.
- Crosset, T., Beal, B. (1997), « The use of "subculture" and "subworld" in ethnographic works on sport : a discussion of definitional distinctions », *Sociology of Sport Journal*, n° 14, p. 73-85.
- Dugas, C., Point, M. (2012), *Portrait du développement moteur et de l'activité physique au Québec chez les enfants de 0 à 9 ans*, Québec, Rapport de l'Université du Québec à Trois-Rivières, 77 p.
- Dumazedier, J. (1962), « Vers une civilisation du loisir ? », *Revue française de sociologie*, vol. 3, n° 4, p. 455-456.
- Dumazedier, J. (1988), *La révolution culturelle du temps libre. 1968-1988*, Paris, Méridiens Klincksieck, 312 p.
- Dupuy, F. Guédez, A., Valière, M. (Dir.) (2001), *Mues traversières. Ethnographie du Montmorillonais, L'Isle Jourdain, ARPE/Mission du Patrimoine Ethnologique*, 159 p.
- Ehrenberg, A. (1991), *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy, 323 p.
- Foucault, M. (1976), *La volonté de savoir*, Paris : Gallimard, 224 p.
- Gibout, C. Mauny, C. (2009), « La question locale comme nouvelle frontière socio-spatiale. Au-delà de l'opposition entre football des villes et football des champs : le football « chez soi » », *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 2 juin 2009, URL : <http://sociologies.revues.org/2763>
- Gibout, C. (2012), « Le skate : De l'objet social à l'objet scientifique. Regards sur une expérience de recherche socio-anthropologique », in J. Laurent, *Le skateboard. Analyse sociologique d'une pratique physique urbaine*. This is Street Skateboarding, Paris, L'Harmattan, p. 9-15.
- Griffet, J., Recours, R. (2004), « Le double sens du spectacle sportif », *Agora Débats Jeunesses*, Vol. 37, n° 1, p. 74-82.
- Grosjean, F. (2006), « Un football des champs et un football des villes : analyse géographique du service football dans un cadre régional », *Staps*, n° 74, p. 85-98.
- Hamer, M., Lavoie, K.L. et Bacon, S.L. (2014), "Taking up physical activity in later life and healthy ageing : the English longitudinal study of ageing », *British Journal of Sport Medicine*, n° 48, p. 239-243.
- Harouel, J. L. (1994), *Culture et contre-cultures*, Paris, Presses Universitaires de France, 303 p.

- Haschar-Noé, N. (2004), « Sport et identité locale. L'exemple de deux projets d'aménagement sportifs et touristiques intercommunaux », in, P. Bouchet et C. Sobry (dir.), *Management et Marketing du sport : du local au global*, Villeneuve d'Ascq, *Presses universitaires du Septentrion*, p. 199-215.
- Hautbois, C. (Dir.) (2014), *Le marketing des fédérations sportives*, Paris, Economica, 304 p.
- Keerle, R. (2006), « Acteurs et structures en géographie sociale : l'analyse du sport en question », in, R. Séchet et V. Veschambre (dir.), *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 229-241.
- Koné, Y. (2011), *Anthropologie de l'athlétisme en Afrique de l'Ouest. La condition d'athlète*, Paris, L'Harmattan, 530 p.
- Lacroix, G., Bessy, O. (1994), « Glisse d'hier et surf d'aujourd'hui. Surf atlantique : Les Territoires de l'éphémère », Bordeaux : MSHA-PUB, p. 25-48.
- L'Aoustet, O., Griffet, J. (2001), « The Experience of Teenagers at Marseilles' Skate Park, Emergence and Evaluation of an Urban Sports Site. » *Cities*, vol.18, n° 6, p. 413-418.
- Latour, B. (1989), *La science en action*, Paris, La Découverte, 672 p.
- Laurent, J. Rinaudo, C. (2004), « « Culture analogique » et « culture digitale » dans le traitement médiatique du skateboard » in, Coll. *Actes du Xème congrès international de l'ACAPS*, Toulouse, Université P. Sabatier, p. 213-214.
- Levitt, T. (1960), "Marketing Myopia", *Harvard Business Review*, Vol. 38, n° 4, p. 45-56.
- Loret, A. (1995), « Génération glisse : dans l'eau, l'air, la neige », *Revue EPS*, n° 253, p. 62-65.
- Maffesoli, M. (1989), « Le temps des Tribus. Le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse. », *L'Homme et la société*, vol. 93, n° 3, p. 140-141.
- Mao, P. (2003), *Les lieux de pratiques sportives de nature dans les espaces ruraux et montagnards. Contribution à l'analyse géographique des sports*. Thèse pour l'obtention du titre de Docteur en Géographie, Grenoble, Université J. Fourier, 2 Vol., 693 p.
- Merle, S. (2010), « Les pratiques sportives auto-organisées à Saint-Etienne. La difficile structuration d'une politique d'aménagement sportif », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 106, p. 143-152.
- Mermet, G. (1989), *Franco-scopie : Les Français : qui sont-ils ? Où vont-ils ?*, Paris, Larousse, 418 p.
- Mounet, J.-P. (2000), *Les activités sportives de nature en France : contraintes globales, flou organisationnel et stratégies d'acteurs*. Mémoire du diplôme d'Habilitation à diriger des recherches, Grenoble, Université de Grenoble 1.
- Paoletti, R. (1999), *Éducation et motricité : l'enfant de deux à huit ans*, Bruxelles, De Boeck université, 224 p.
- Parlebas, P. (1986), *Éléments de sociologie du sport*, Paris, PUF, 276 p.
- Pedrazzini, Y. (2001), *Rollers et Skaters : Sociologie du hors-piste urbain*, Paris, L'Harmattan, 226 p.
- Pégar, O., (1998), « Une pratique ludique urbaine », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. CIV, p. 185-202.
- Piasenta, J. (1988), *L'éducation athlétique*, Paris, Amphora, 224 p.
- Pigeassou, C. et Fergusson, R. (1997), « Du concept de stratégie au management stratégique des organisations de services sportifs. » In C. Pigeassou, et C. Garrabos, (coords). *Management des organisations de services sportifs*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Prévitali, C. (2011), *Le sport à la campagne : les connectivités sportives associatives dans la recomposition de la société rurale en Franche-Comté*. Thèse de Sociologie. Besançon, Université de Franche-Comté, 678 p.
- Pronovost, G. (2015), « Sociologie du loisir, sociologie du temps », *Temporalités* [En ligne], 20 | 2014, mis en ligne le 25 février 2015. URL : <http://temporalites.revues.org/2863>

- Ravenel, L., Durand, C. (2002), « Structures urbaines et sports professionnels dans le Sud-Ouest », *Sud-Ouest Européen*, n°13, p. 11-24.
- Recours, R. A., Souville, M., et Griffet, J. (2004), « Expressed motives for informal and club/association-based sports participation », *Journal of Leisure Research*, n° 36 (1), p. 1-22.
- Renahy, N. (2001), « Football et représentation territoriale : un club amateur dans un village ouvrier. », *Ethnologie française*, 4/2001 (Vol. 31), p. 707-715
- Renahy, N. (2005), *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte, 285 p.
- Riffaud, T. Gibout, C. et Recours, R. (2016), « Skateparks : les nouveaux parcs de jeu pour enfants. Une analyse socio-spatiale des sports de rue à partir du cas de la métropole Montpellier », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 111, P. 30-41.
- Segalen, M. (1994), *Les enfants d'Achille et de Nike. Une ethnologie de la course à pied ordinaire*, Paris, Métailié, 247 p.
- Simon, H. A. (1982), « From substantive to Procedural Rationality », in, *Models of Bounded Rationality*, vol. II, Cambridge (Mass., USA), M.I.T. Press, p. 424-443.
- Stumpp, S., et Jallat, D. (dir.) (2013), *Identités sportives et revendications régionales (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Contribution des pratiques sportives à l'Europe des "petites patries"*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 160 p.
- Suchet, A. (2011), « L'évolution des pratiques sportives en France (1946-1996). Une lecture à partir du modèle théorique de Chifflet », *Esporte e sociedade*, n° 16, p. 16.
- Vieille Marchiset, G. et Aceti M. (2014), « Un capital salubre à transmettre. Analyse comparative des programmes de promotion de la santé par l'activité physique en Europe ». *JuriSport — Revue juridique et économique du sport*, n° 140, p. 41-45.
- Vieille Marchiset, G., et Coignet, B. (dir.) (2015), *Clubs sportifs en banlieue. Des innovations sociales à l'épreuve du terrain*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 178 p.